

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-TITE-DES-CAPS  
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue à l'Hôtel de ville le 1<sup>er</sup> février 2016 à 20 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette et à laquelle les Conseillers suivants sont présents:

M. Ghislain Lachance	Mme Anne-Marie Asselin
M. Normand Duclos	M. Reynald Cormier
M. Christian Lebel	M. Éric Lachance

Ainsi que: M. Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier  
trois (3) contribuables

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 10366)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous:

1. Ordre du jour
2. Acceptation des minutes
3. Suivi des comités
4. Avis de motion – épandage en 2016
5. Avis de motion – officialisation d'un nouveau nom de rue municipale
6. Avis de motion – modification au règlement régissant la circulation
7. Indemnisation piézomètre pour 2016
8. Rémunération des élus pour 2016
9. Installation nouveau panneau incendie – Centre des loisirs
10. Contrat d'entretien – ventilation et climatisation
11. Contrat sécurité des données et gestion électronique des documents
12. Motion de félicitations au service sécurité incendie
13. Adhésion à la COMBEQ pour 2016
14. Marge de crédit Municipalité
15. Autorisation de signature – entente
16. Correspondance et divers
17. Paiement des comptes
18. Levée de l'assemblée

2. ACCEPTATION DES MINUTES (Rés. # 10367)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que les minutes de la session régulière du 12 janvier 2016 soient et sont acceptées telles que rédigées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier.

3. SUIVI DES COMITÉS

Monsieur Majella Pichette, Maire, rappelle au Conseil municipal la tenue d'une consultation publique sur le projet de plan métropolitain de gestion des matières résiduelles que la CMQ tiendra à la MRC de La Côte-de-Beaupré le 4 février 2016.

Monsieur Normand Duclos, Conseiller, mentionne au Conseil municipal que les plans et devis pour le nouveau bâtiment de l'accueil de la Corporation du Sentier des Caps de Charlevoix Inc. seront bientôt prêts et qu'ils pourront aller de l'avant avec leur appel d'offres. Monsieur Duclos mentionne également que des pourparlers ont lieu présentement afin de réunir leurs sentiers à ceux du Mestashibo.

Madame Anne-Marie Asselin, Conseillère, mentionne au Conseil municipal que le Comité des loisirs est en train d'organiser la fête des neiges qui aura lieu cette année en collaboration avec la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges et se tiendra du 17 au 21 février. La programmation complète sera dans le journal Le Montagnard de février.

Monsieur Éric Lachance, Conseiller, fait un résumé des interventions de la Sûreté du Québec et du service de sécurité incendie pour le mois de janvier. Il mentionne également au Conseil municipal que la Régie Intermunicipale de l'Aréna Côte-de-Beaupré a accepté la proposition pour changer le système de refroidissement et le compresseur. La convention collective pour les employés de la Régie est toujours en négociation mais devrait se régler très bientôt.

#### 4. AVIS DE MOTION – ÉPANDAGE 2016 (Avis # 10368)

Je soussigné, Christian Lebel, Conseiller, donne avis que je présenterai, lors d'une prochaine assemblée, un règlement pourvoyant à interdire l'épandage à certains jours pendant l'année 2016.

---

M. Christian Lebel

#### 5. AVIS DE MOTION

##### Officialisation d'un nouveau nom de rue municipale (Avis # 10369)

Je soussigné, Ghislain Lachance, Conseiller, donne avis que je présenterai, lors d'une prochaine assemblée, un règlement pourvoyant à créer un nouveau nom de rue municipale sur le territoire de Saint-Tite-des-Caps.

---

M. Ghislain Lachance

#### 6. AVIS DE MOTION

##### Modification au règlement de circulation (Avis # 10370)

Je soussigné, Normand Duclos, Conseiller, donne avis que je présenterai, lors d'une prochaine assemblée, un règlement pourvoyant à modifier le règlement régissant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière sur le territoire de Saint-Tite-des-Caps.

---

M. Normand Duclos

#### 7. INDEMNISATION PIÉZOMÈTRE POUR 2016 (Rés. # 10371)

Considérant qu'un piézomètre d'alerte a été installé sur la terre de monsieur Pierre Racine ;

Considérant que monsieur Racine doit accompagner la personne responsable de la prise d'échantillon d'eau dans ce piézomètre à toutes les fois où il y a prise d'échantillon ;

Considérant la résolution # 8794 du 3 mai 2010 pourvoyant à indemniser monsieur Pierre Racine pour le piézomètre installé sur ses terres agricoles ;

Considérant que, dans celle-ci, il y est inscrit qu'une majoration selon l'indice du prix à la consommation du Canada y est prévue annuellement au 31 décembre de l'année précédente ;

Considérant que cet indice a été fixé à 1,6 % au 31 décembre 2015 par Statistiques Canada ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

De majorer le dédommagement relié au piézomètre selon l'indice du prix à la consommation de Statistiques Canada, au 31 décembre 2015, de 1,6 % pour l'année 2016.

D'autoriser à cet effet le versement d'une somme de 331,93 \$ pour l'année 2016 à monsieur Pierre Racine.

#### 8. RÉMUNÉRATION DES ÉLUS POUR 2016 (Rés. # 10372)

Considérant le règlement # 450-2011 pourvoyant à déterminer le traitement des élus municipaux ;

Considérant que, dans ce même règlement, il est mentionné que le taux d'augmentation annuel des élus est établi en référence à l'indice des prix à la consommation pour le Canada lors de l'exercice précédent ;

Considérant que cet indice a été fixé à 1,6 % au 31 décembre 2015 par Statistiques Canada ;

Considérant que le Conseil municipal a autorisé une augmentation de 2 % à tous les employés de la Municipalité pour 2015 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise une augmentation de 2 % sur la rémunération des élus municipaux ainsi que sur leur allocation de dépenses pour l'année 2016.

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps fixe donc le tout comme suit et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

<i>Année 2016</i>	<i>Rémunération</i>	<i>Allocation de dépenses</i>	<i>Total</i>
Maire	12 875,40 \$	6 437,70 \$	19 313,10 \$
Conseillers	4 291,80 \$	2 145,90 \$	6 437,70 \$

#### 9. INSTALLATION NOUVEAU PANNEAU INCENDIE Centre des loisirs (Rés. # 10373)

Considérant que le Centre des loisirs est un édifice public et qu'il se doit d'avoir un panneau incendie adéquat et aux normes de 2016 ;

Considérant les propositions reçues par le Directeur général et Secrétaire-trésorier afin de remplacer le panneau incendie du Centre des loisirs ainsi que toutes les composantes qui y sont reliées ;

Considérant qu'il avait été prévu cette démarche dans le budget 2016;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition reçue de la compagnie Chubb Edwards afin de remplacer le panneau incendie actuel du Centre des loisirs et de toutes les composantes qui y sont reliés et ce, au prix de 6 380 \$ plus taxes.

#### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

#### 10. CONTRAT D'ENTRETIEN - VENTILATION ET CLIMATISATION (Rés. # 10374)

Considérant que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps juge important l'entretien des systèmes de ventilation et de climatisation de l'Hôtel de ville ainsi que du Centre des loisirs ;

Considérant les propositions reçues par le Directeur général et Secrétaire-trésorier afin d'effectuer ce travail ;

Considérant qu'il avait été prévu cette démarche dans le budget 2016 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller  
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la compagnie Habitat Réfrigération afin d'effectuer l'entretien et l'inspection des systèmes de ventilation et climatisation de l'Hôtel de ville situé au 5 rue Leclerc ainsi que du Centre des loisirs situé au 232 avenue Royale et ce, au prix de 700 \$ par année; ce qui équivaut à deux (2) visites par année.

#### 11. CONTRAT SÉCURITÉ DES DONNÉES ET GESTION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS (Rés. # 10375)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps possède un système de sécurité de ses données qui date de plusieurs années ;

Considérant qu'il est très important que la Municipalité assure l'intégrité et la protection de ses données électroniques ;

Considérant les démarches effectuées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier dans ce processus ;

Considérant qu'il avait été prévu cette démarche dans le budget 2016 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller  
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la firme Gestion BSP Inc. afin de créer le processus de sécurité et de gestion des documents électroniques de la Municipalité. De plus, la création d'un Intranet et la configuration d'un conseil sans papier sera effectuée. Le prix de tout ce processus sera de 3 650 \$ plus taxes. À la suite de la création des accès, le représentant pourra nous recommander sur l'achat de tablettes électroniques pour les élus.

#### 12. MOTION DE FÉLICITATIONS Service de sécurité incendie (Rés. # 10376)

Considérant que le service de sécurité incendie a effectué les inspections de prévention auprès des citoyens de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps au sujet des avertisseurs d'incendie, des plans d'intervention et des forces de frappe ;

Considérant que 100 % des objectifs ont été atteints pour l'année 2014 tel que le rapport fourni par la MRC de La Côte-de-Beaupré ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller  
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tient à féliciter et souligner l'excellent travail des membres du service de sécurité incendie et de son Chef-pompier concernant la prévention effectuée auprès des citoyens de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps.

#### 13. ADHÉSION À LA COMBEQ POUR 2016 (Rés. # 10377)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller  
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise l'adhésion de monsieur Pierre Fortin, responsable de l'urbanisme, comme membre de l'ordre professionnel, à la COMBEQ, pour l'année 2016. Les frais d'adhésion sont au coût de 325 \$ plus taxes.

#### 14. MARGE DE CRÉDIT MUNICIPALITÉ (Rés. # 10378)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère  
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise la Municipalité à contracter une marge de crédit de 250 000 \$ à la Caisse Desjardins de la Côte-de-Beaupré et d'autoriser le Directeur général et Secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps, tout document relatif à l'entrée en vigueur de cette marge de crédit.

#### 15. AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE (Rés. # 10379)

Considérant la résolution # 10314 datée du 14 novembre 2015 mettant fin à l'emploi d'un employé ;

Considérant le dépôt d'une plainte à la Commission des relations du travail ;

Considérant l'entente intervenue, sans aucune admission, lors de la séance de conciliation du 28 janvier 2016 ;

Considérant la recommandation du Directeur général et Secrétaire-trésorier et du Comité des ressources humaines relativement à cette entente ;

Considérant que le texte de l'entente a été remis aux membres du Conseil municipal et analysé par ceux-ci ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller  
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte l'entente intervenue entre les parties lors de la séance de conciliation/médiation qui s'est tenue le 28 janvier 2016 et ce, sans admission aucune.

Que le Conseil municipal autorise le Maire, monsieur Majella Pichette, ainsi que le Directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lachance, à signer cette entente. De même, le Conseil municipal autorise le versement que stipule cette entente dans le délai prescrit.

## 16. CORRESPONDANCE ET DIVERS

Monsieur le Maire mentionne au Conseil municipal qu'il a reçu :

- Une lettre de l'organisme Développement Côte-de-Beaupré qui confirme l'acceptation de la reddition de comptes finale que la Municipalité lui a remise en lien avec le programme du Pacte rural.
- Une lettre de la MMQ, compagnie d'assurances de la Municipalité, confirmant une ristourne de 3 756 \$ pour l'année 2015.

## 17. PAIEMENT DES COMPTES (Rés. # 10380)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller  
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller  
et résolu unanimement

Que les comptes et factures suivants, présentés par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés et payés.

Les comptes précédemment autorisés sont ceux figurant au journal des transactions pour la période du mois de janvier 2016 et totalisant la somme de 232 669,11 \$.

### Salaires

Pér. du 27/12 au 02/01	11 756,64 \$	Pér. du 03/01 au 09/01	6 687,80 \$
Pér. du 10/01 au 16/01	6 766,74 \$	Pér. du 17/01 au 23/01	6 691,49 \$
Pér. du 24/01 au 30/01	8 069,41 \$		

Je soussigné, Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, certifie et atteste qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées.

---

M. Marc Lachance, Directeur gén.  
et Secrétaire-trésorier

## DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

## 18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 10381)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère  
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller  
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 20 h 45.

Je soussigné, Majella Pichette, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

---

M. Majella Pichette, Maire

---

M. Marc Lachance, Directeur gén.  
et Secrétaire-trésorier